



**Séance du
30 juin 2026**

Date de la
convocation :

23 juin 2026

Date d'affichage :

24 juin 2026

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 40

Votants : 46

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

Délibération n°20260630-1

Objet : Modification de la composition du conseil communautaire : installation d'un conseiller communautaire suite à une démission

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Soeurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 49 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Catherine Lorphelin, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Marcel Lemoigne; Madame José Moulin, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Robin Devogelaere ; Monsieur Christophe Castelot, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Hervé Adam ; Madame Corinne Rioux Lepinette, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric Quentin ; Monsieur Emmanuel Maquet, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Vincent Rousselin ; Monsieur François Pegard, absent excusé, ayant donné procuration, en raison de l'indisponibilité de son suppléant, à Monsieur Jean Charles Vitaux

Monsieur Benoit Ozenne, absent excusé, représenté par sa suppléante, Madame Christine Courquin

Monsieur Jean-Pierre Trolley, absent excusé, représenté par sa suppléante, Madame Karine Petit

Madame Dominique Mallet, absente excusée, représentée par son suppléant Monsieur Romain Leclercq

Madame Marylise Bovin, Madame Frédérique Cherubin-Quennesson, Monsieur Vincent Morand, absents excusés

Monsieur Clément Vanheeuverswyn a été élu secrétaire de séance.

Vu le code électoral, notamment son article L. 273-10 ;

Considérant que Monsieur Alain Trouessin a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller communautaire titulaire ;

Considérant que cette démission entraîne la vacance d'un siège au sein du Conseil communautaire ;

Considérant qu'en application de l'article L. 273-10 du code électoral, dans les communes de plus de 1 000 habitants, le conseiller communautaire dont le siège devient vacant est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu ;

Considérant les informations transmises par la Ville de Criel-sur-Mer ;

⊙ Le Conseil Communautaire prend acte de l'installation de Monsieur Jérôme Trophard en qualité de conseiller communautaire titulaire représentant la commune de Criel-sur-Mer, en remplacement de Monsieur Alain Trouessin, démissionnaire.

Il est précisé que la composition de la représentation de la commune de Criel-sur-Mer au sein du Conseil communautaire est désormais la suivante : Monsieur Eric Pruvost, Madame Isabelle Hochart, Monsieur Jérôme Trophardy.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Eddie FACQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*